



# batribox



# SOMMAIRE

1. Présentation de Batribox
2. Contexte réglementaire et agrément 2025 - 2030
3. Solution opérationnelle PAP

# BATRIBOX

## PRÉSENTATION



# BATRIBOX EN QUELQUES MOTS

## éco-organisme fondateur de la filière Piles et Accumulateurs Portables en 1999

- À but non lucratif, agréé par les pouvoirs publics depuis 1999
- Financé grâce à l'éco-contribution versée par nos 7 000 adhérents metteurs sur le marché
- Actif sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi qu'en Martinique, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Martin
- Batribox : solution de collecte opérationnelle
- Lancement d'une filière volontaire en 2020 dédiée aux batteries de la petite mobilité électrique



# Des résultats de collecte records en 2024

## Un réseau performant au service de la transition écologique

Dans la continuité de l'année 2023, Batribox confirme son rôle de pionnier en annonçant un chiffre inédit : **plus de 6 300 tonnes de piles et batteries collectées en 2024 soit une nouvelle progression pour atteindre +30% de collecte en 2 ans.** Cette progression s'observe à travers tous les secteurs, qu'il s'agisse de la distribution, des collectivités ou des professionnels du déchet.

En février 2024, **Batribox a lancé un projet de collecte en Vélo à Assistance Électrique (VAE) avec son partenaire ELISE, dans 40 points à Lyon.** Ce dispositif vise à simplifier le tri pour les habitants tout en réduisant l'impact environnemental lié au transport.



**6300**

Tonnes collectées en  
2024



**6300**

Tonnes de déchets  
collectés

**+30%**

De collecte  
en 2 ans

**32 222**

Points de collecte répartis  
en France métropolitaine et  
dans les DROM-COM

**+ de  
12 000**

Enlèvements

# UNE FILIÈRE FRANÇAISE DE RECYCLAGE

## Une logistique efficiente et une garantie de la performance environnementale

- Principe de proximité avec les points de collecte
- Travail avec des professionnels issus de l'économie sociale et solidaire
  - Partage des bonnes pratiques de stockage et de transport
  - Plus de 40 prestataires pour la collecte, le tri et le traitement des piles et petites batteries

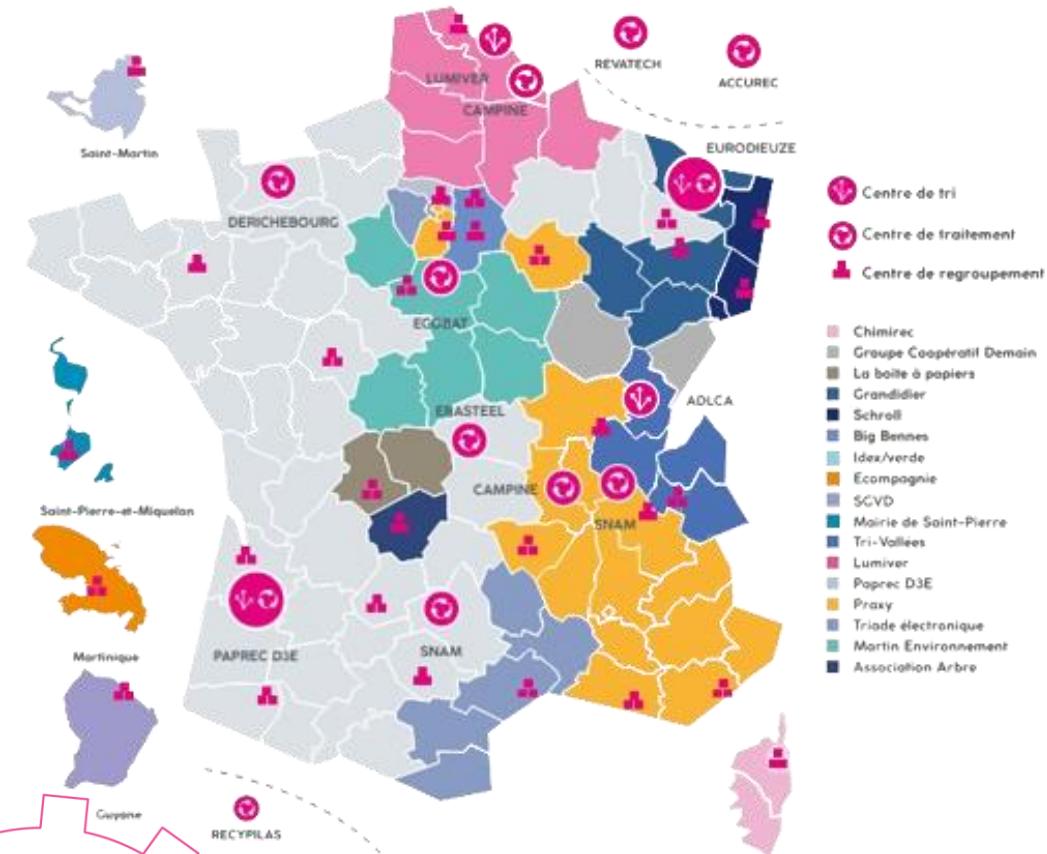


98%

de piles et batteries recyclées en France

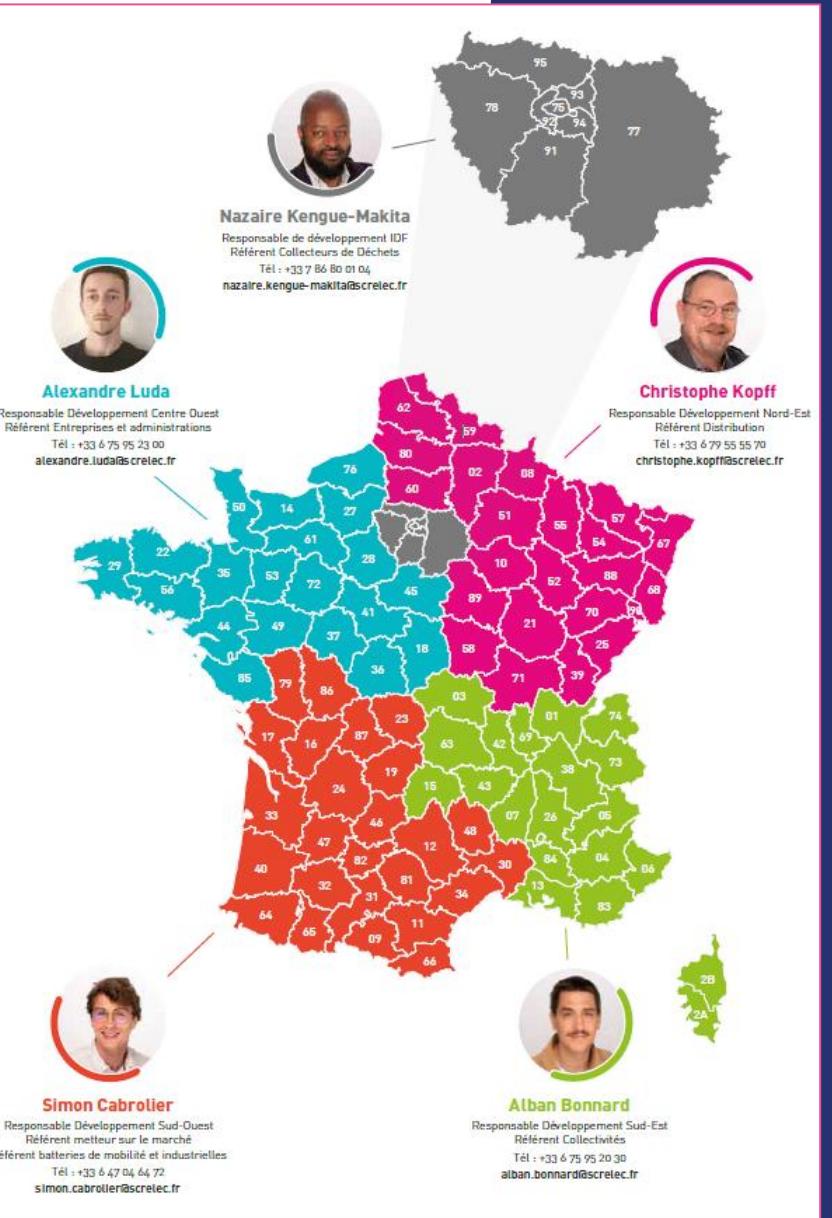
**76,4 %**  
des matériaux sont valorisés  
(fabrication de nouveaux produits)

21,2 % éliminés par incinération  
2,4 % utilisés en valorisation énergétique



# Une équipe spécialisée

- 5 responsables régionaux à votre écoute
- 20 personnes en support au siège à Paris



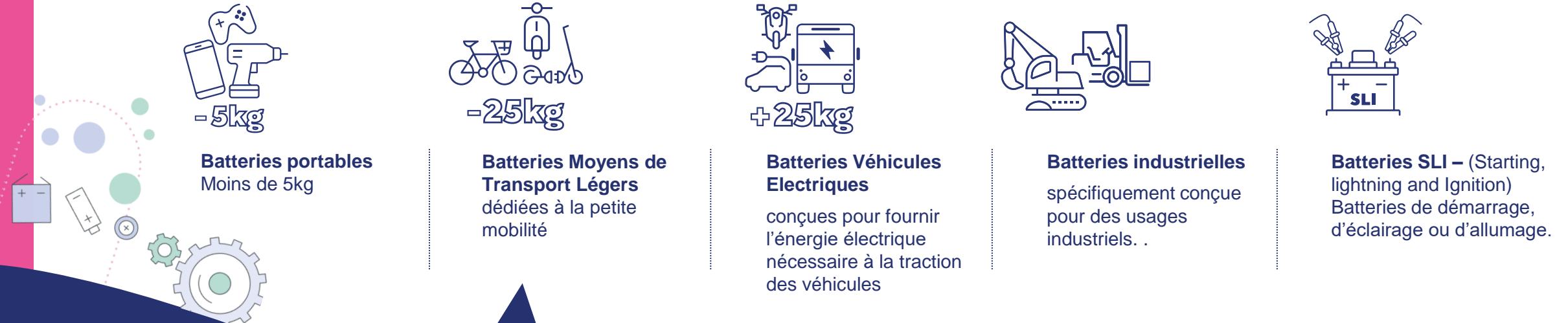
# CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE



# Règlement européen batteries

## 5 catégories de batteries sous REP

À partir de 2025, Batribox ambitionne d'être l'éco-organisme de toutes les batteries. Le nouveau règlement européen sur les batteries impose des obligations renforcées aux éco-organismes : il élargit la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) à toutes les catégories de batteries, tout en fixant des objectifs ambitieux de durabilité et de collecte. À partir d'août 2025, cinq catégories de batteries, allant des portables aux batteries de véhicules électriques, sont inclus dans ce cadre réglementaire.



# Domaines d'application



Actualité  
Parlement européen

**Les obligations réglementaires qui incombent au producteur touchent différents domaines :**

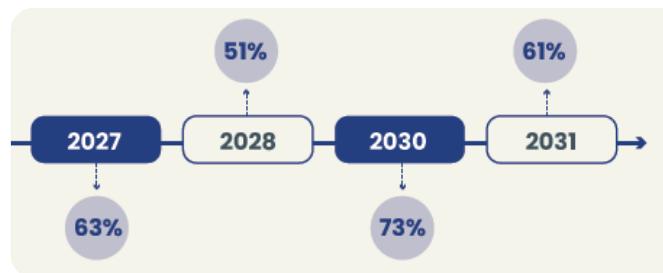
- Fabrication (éco-conception, réparabilité, intégration de matière première recyclée)
- Etiquetage et passeport batterie (transparence et devoir de diligence)
- Sécurité (risque lithium)
- Fin de vie

Scannez le QR code pour accéder au replay du webinaire : **Le règlement européen des batteries déchiffré par Batribox**



# Grands enjeux du CdC et du règlement

Objectifs de taux de **collecte** en hausse pour les batteries  
Portables et MTL



Objectif de **réemploi**, de **réaffectation** et de **remanufacture** :

	2027	2030
Pourcentage minimal de batteries orientées vers la seconde vie :	2 %	5 %

Objectifs de rendement de **recyclage** des batteries :

	2026	2030
Plomb	75 %	80 %
Lithium	65 %	70 %
Nickel-Cadmium	80 %	80 %
Autres technos	50 %	50 %

# Nouveauté pour les CL agrément 2025 - 2030

- **Eco-organisme coordonnateur** : contrat unique sur la filière et répartition géographique des déchèteries par EO pour équilibrage > agrément de l'OCABatteries en cours d'étude par la DGPR
- **Nouveaux soutiens**
- Offre de **reprise** en déchèterie pour **batteries MTL et SLI** > pas d'obligation de mise en place de la collecte pour les DCT

**En attendant le contrat unique filière le contrat de l'agrément précédent est maintenu**

# Batteries MTL

- Reprise gratuite avec **soutiens**
- Les **CL pourront choisir** si une déchèterie met en place un fût MTL ou non
- **Enlèvement mutualisé** avec fût portable possible
- Utilisation de **vermiculite** pour sécuriser le fût MTL



# Batteries SLI

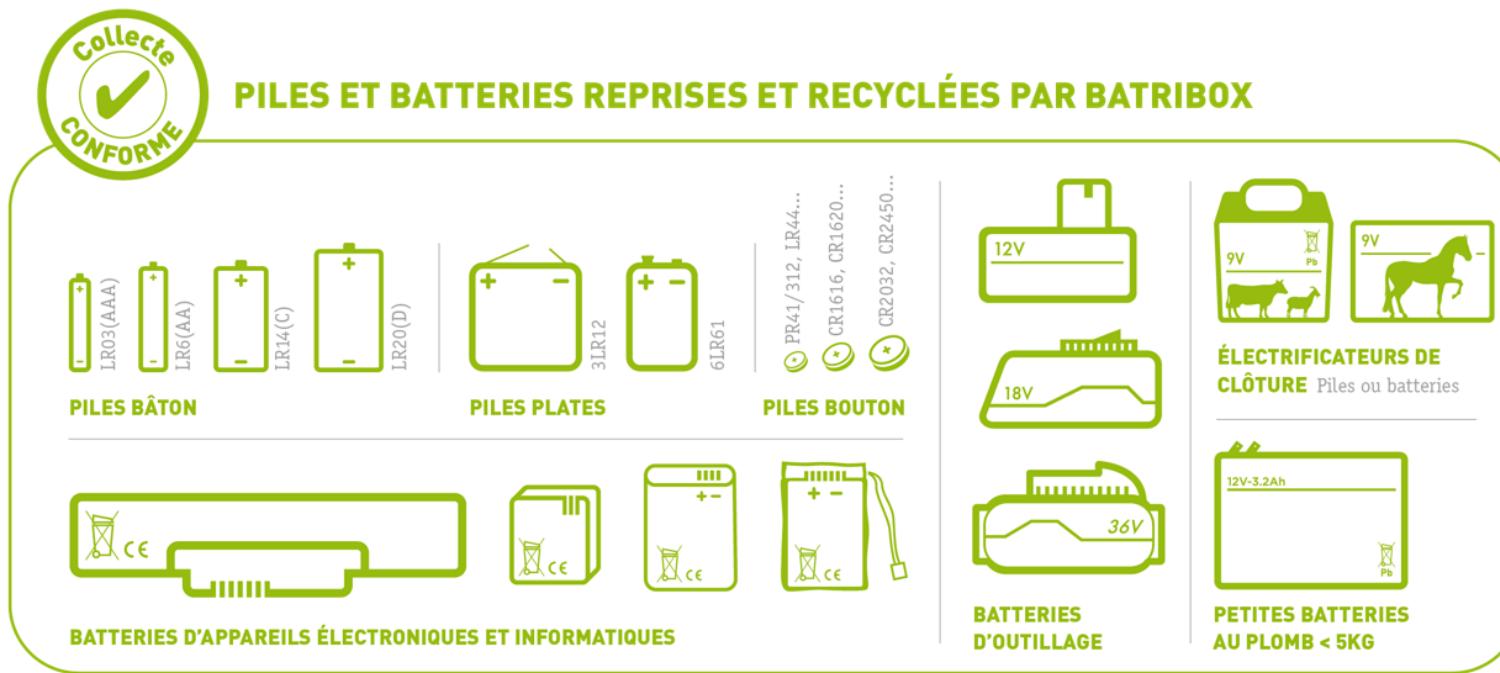
- Batribox ne concurrencera pas la filière plomb, **filet de sécurité uniquement**
- Les CL pourront garder leur **marché avec le repreneur local ou choisir l'éco-organisme**



# SOLUTION OPÉRATIONNELLE PAP

# PÉRIMÈTRE DE REPRISE

## Piles et batteries portables



# La collecte en déchèterie

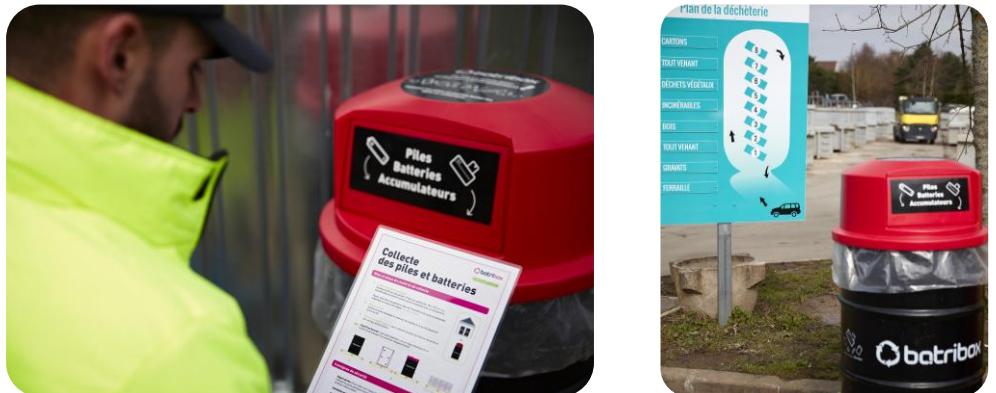
- **Fûts homologués 220L** livrés avec sache plastiques et cerclage
- **Couvre-fût ou abri-fûts** pour stocker vos fûts à l'extérieur tout en les protégeant des intempéries et offrir une visibilité accrue du point de collecte
- **Fiches plastifiées** pour les gardiens
- **Affiches plastifiées « consignes de tri »** pour les usagers
- **Panneaux dibond signalétique** pour signaler la présence du point « Piles et petites batteries »



## Abri-fûts



## Couvre-fût



# Soutiens

## Soutien au fonctionnement des déchèteries

Pour toutes les déchèteries partenaires de Screlec :



### *Soutien annuel au fonctionnement*

Valable dès le premier enlèvement effectué  
dans l'année en cours

60€



### *Bonus annuel d'optimisation*

Valable si tous les enlèvements de l'année comprennent  
2 fûts minimum (poids moyen des fûts : 200kg)

60€

\*Les palettes de piles de clôtures sont comptabilisées comme  
des fûts

## Soutien à la communication

Pour toute action de communication  
ciblée sur le recyclage des piles et  
batteries :

1 ct € par habitant

Proposé une fois par agrément pour toutes  
les CL partenaires de Screlec

# Soutiens au développement



Afin d'encourager les collectivités à **augmenter les performances de collecte**, Screlec va lancer dès 2023 un nouveau soutien financier au développement de la collecte des PAP.

**+ 10% = 250€**

**+ 20% = 500 €**

par rapport à l'année de référence

(toutes collectes confondues et cumulable avec le soutien au fonctionnement des déchèteries et le soutien à la communication)

## Exemple

La collectivité signe en 2023 et a donc pour année de référence 2022

	2022 (année de référence)	2023	2024	2025
Tonnage	10 T	11 T	12 T	11,5 T
Tonnes développées	-	+10%	+20%	+15%
Soutien	-	250€	500 €	250 €

# Densifier le maillage



**Enlèvement à partir de 60 kg dans les petits PDC :**  
Communes, associations, écoles, recycleries/ressourceries...



Mise à disposition gratuite de **collecteurs en PAV** pour compléter le réseau existant (verre, papiers, textiles...)



# Sensibilisation des publics

## Outils de sensibilisation



## Accompagnement de vos évènements



## Campagne de sensibilisation



40 000 boites distribuer dans les boites aux lettres de Marseille avec AMP Métropole en 2023



batri**box**